

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 28 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 portant composition du comité technique unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié portant composition du comité technique unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers;
Vu les courriels des 9 et 17 novembre 2017 du syndicat Sud Centrale Solidaires,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Le *b* de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 décembre 2014 susvisé est modifié comme suit, en ce qui concerne la liste commune SUD Centrale Solidaires et Solidaires CCRF et SCL:

Mme KWASNIAK-PERRAULT (Anna) est nommée représentante titulaire à la place de Mme DOUCOURÉ (Chantal).

Mme LACAZE (ANNIE) est nommé représentante suppléante à la place de Mme KWASNIAK-PERRAULT (Anna).

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 novembre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
La directrice, secrétaire générale adjointe,
M. ORANGE-LOUBOUTIN